

# PROGRAMME APUO DE RETRAITE PROGRESSIVE

## SECTION 40.3 EXEMPLES DE CALCUL

Université d'Ottawa | University of Ottawa



uOttawa

L'Université canadienne  
Canada's university

Dernière mise à jour: le 11 mars 2010

[www.uOttawa.ca](http://www.uOttawa.ca)



## CALCUL DE LA RETRAITE PROGRESSIVE APUO 40.3- Exemple 1

<b>ÂGE:</b>	60 ans	<b>SALAIRE NOMINAL:</b>	140 000\$
<b>SERVICE UO:</b>	30 ans	<b>SERVICE PENSION FUTURE:</b>	33 ans
<b>CHARGE RÉDUITE:</b>	50%	<b>SALAIRE PAYABLE TOTAL:</b>	75%
<b>DATE TRANSITOIRE:</b>	1 <sup>er</sup> juillet 2010	<b>DATE RETRAITE:</b>	1 <sup>er</sup> juillet 2013

### 1) Calcul de l'indemnité au 1<sup>er</sup> juillet 2010 à 60 ans

Calcul établi par le secteur pension à la date de transition

$$i) 800\$ \times 30 \text{ ans service UO} \times 5 \text{ ans avant l'âge de retraite normale} = 120\ 000\$$$

### 2) Calcul du montant payable de l'indemnité (Objectif: 75% du salaire total)

$$i) \text{Maximum à recevoir par année selon le salaire nominal: } 75\% \times 140\ 000\$ = 105\ 000\$$$

$$ii) \text{Payable selon la charge réduite par année: } 50\% \times 140\ 000\$ = 70\ 000\$$$

$$\text{Indemnité à répartir annuellement} = 35\ 000\$$$

Le montant de 35 000\$ sera payable **chaque année** sous forme salariale pour une période de 3 ans avant la retraite pour un montant total de 105 000\$. L'objectif sera atteint.

### 3) Calcul du montant résiduel à la retraite, si applicable

$$i) \text{Indemnité calculée (1) moins répartition annuelle: } 120\ 000\$ - 105\ 000\$ = 15\ 000\$$$

La différence à la fin de la période transitoire sera transférable/payable à la retraite et pourrait être exempt d'impôt comme allocation de retraite, selon la Loi de l'impôt sur le revenu, alinéa 60(j.1).

### 4) Calcul de la rente au 1<sup>er</sup> juillet 2013 à 63 ans

Calcul établi par le secteur pension et projeté de façon estimative à la date de retraite projetée selon les provisions du régime.

### 5) Confirmation avec le membre

Formulaire 17 Pension complété pour communication et confirmation à la paie des sommes payables.

## CALCUL DE LA RETRAITE PROGRESSIVE APUO 40.3- Exemple 2

ÂGE:	63 ans	SALAIRE NOMINAL:	140 000\$
SERVICE UO:	32 ans	SERVICE PENSION FUTURE:	34 ans
CHARGE RÉDUITE:	60%	SALAIRE PAYABLE TOTAL:	85%
DATE TRANSITOIRE:	1 <sup>er</sup> juillet 2013	DATE RETRAITE:	1 <sup>er</sup> juillet 2015

### 1) Calcul de l'indemnité au 1<sup>er</sup> juillet 2013 à 63 ans

Calcul établi par le secteur pension à la date de transition

$$i) 800\$ \times 32 \text{ ans service UO} \times 2 \text{ ans avant l'âge de retraite normale} = 51\,200\$$$

### 2) Calcul du montant payable de l'indemnité (Objectif: 85% du salaire total)

$$i) \text{Maximum à recevoir par année selon le salaire nominal: } 85\% \times 140\,000\$ = 119\,000\$$$

$$ii) \text{Payable selon la charge réduite par année: } 60\% \times 140\,000\$ = 84\,000\$$$

$$\text{Indemnité à répartir annuellement} = 35\,000\$$$

Le montant de 35 000\$ sera payable **durant une année** sous forme salariale avant la retraite pour un montant total de 35 000\$. L'objectif de 85% ne sera pas atteint pour la deuxième année comme prévu.

### 3) Calcul du montant résiduel à la retraite, si applicable

$$i) \text{Indemnité calculée (1) moins répartition annuelle: } 51\,200\$ - 35\,000\$ = 16\,200\$$$

La différence à la fin de la période transitoire sera transférable/payable à la retraite et pourrait être exempt d'impôt comme allocation de retraite, selon la Loi de l'impôt sur le revenu, alinéa 60(j.1).

### 4) Calcul de la rente au 1<sup>er</sup> juillet 2015 à 65 ans

Calcul établi par le secteur pension et projeté de façon estimative à la date de retraite projetée selon les provisions du régime.

### 5) Confirmation avec le membre

Formulaire 17 Pension complété pour communication et confirmation à la paie des sommes payables.

## CALCUL DE LA RETRAITE PROGRESSIVE APUO 40.3- Exemple 3

ÂGE:	60 ans	SALAIRE NOMINAL:	140 000\$
SERVICE UO:	25 ans	SERVICE PENSION FUTURE:	28 ans
CHARGE RÉDUITE:	50%	SALAIRE PAYABLE TOTAL:	75%
DATE TRANSITOIRE:	1 <sup>er</sup> juillet 2010	DATE RETRAITE:	1 <sup>er</sup> juillet 2013

### 1) Calcul de l'indemnité au 1<sup>er</sup> juillet 2010 à 60 ans

Calcul établi par le secteur pension à la date de transition

$$i) 800\$ \times 25 \text{ ans service UO} \times 5 \text{ ans avant l'âge de retraite normale} = 100\ 000\$$$

### 2) Calcul du montant payable de l'indemnité (Objectif: 75% du salaire total)

$$i) \text{Maximum à recevoir par année selon le salaire nominal: } 75\% \times 140\ 000\$ = 105\ 000\$$$

$$ii) \text{Payable selon la charge réduite par année: } 50\% \times 140\ 000\$ = 70\ 000\$$$

$$\text{Indemnité à répartir annuellement} = 35\ 000\$$$

Le montant de 35 000\$ sera payable **chaque année** sous forme salariale pour une période de 3 ans avant la retraite pour un montant total de 100 000\$. L'objectif de 75% ne sera pas atteint à la fin de la troisième année.

### 3) Calcul du montant résiduel à la retraite, si applicable

$$i) \text{Indemnité calculée (1) moins répartition annuelle: } 100\ 000\$ - 100\ 000\$ = 00.00\$$$

La différence à la fin de la période transitoire sera transférable/payable à la retraite et pourrait être exempt d'impôt comme allocation de retraite, selon la Loi de l'impôt sur le revenu, alinéa 60(j.1).

### 4) Calcul de la rente au 1<sup>er</sup> juillet 2013 à 63 ans

Calcul établi par le secteur pension et projeté de façon estimative à la date de retraite projetée selon les provisions du régime.

### 5) Confirmation avec le membre

Formulaire 17 Pension complété pour communication et confirmation à la paie des sommes payables.